RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 09024
Numéro SIREN : 453 473 159
Nom ou dénomination : PROXIAD ILE DE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2017 sous le numéro de dépôt 13224

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 06-02-2017

N° DE DEPOT : 2017R013224

N° GESTION : 2004B09024

N° SIREN : 453473159

DENOMINATION : PROXIAD ILE DE FRANCE

ADRESSE : 47 rue de Ponthieu 75008 Paris

DATE D'ACTE : 30-12-2016

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'associé unique

NATURE D'ACTE : Changement de président

Proxiad Ile de France
Société par actions simplifiée
au capital de EUR 38.000
Siége social : 47 rue de Ponthieu - 75008 Paris
453 473 159 RCS Paris

(la "**Société**")

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30.12.2016

L'an deux mille seize,

Le trente décembre, à onze heures,

La société ProxiAD Participations, société par actions simplifiée au capital de EUR 7.800.000, dont le siége social est situé au 47 rue de Ponthieu 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 789 650 033, représentée par Monsieur Stéphane Levy, (l' "**Asaocié Unique**") et propriétaire de l'intégralité des actions de la Société, a pris les décisions ci-dessous portant sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la cessation des fonctions du Président suite à la fusion absorption de Group ProxiAD, actuel Président de la Société, par ProxiAD Participations ;
- Nomination d'un nouveau Président; et
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président rappelle que les décisions ci-dessous ont été communiquées, en projet, à la société KPMG SA commissaire aux comptes titulaire de la Société afin de lui permettre de faire part de ses commentaires, le cas échéant.

Le Président précise également avoir adressé à Mademoiselle Diane Goeury, représentante du Comité d'entreprise de la Société, une lettre d'information précisant l'ordre du jour des présentes décisions rappelant les dispositions de l'article 16 des statuts de la Société aux termes duquel le Président est l'organe social auprès duquel les représentants du Comité d'entreprise exercent des droits qui leurs sont attribués par l'article L. 2323-62 du Code du travail.

Première décision

L'Associé Unique, après avoir revu le rapport du Président,

Après avoir rappelé que (i) l'Associé Unique a procédé à la fusion inversée de la société Group ProxiAD, société par actions simplifiée au capital de EUR 6.700.000, dont le siège social est situé au 47 rue de Ponthieu, 75008 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro unique d'identification 789 650 116, en date du 30.12.2016 et que (ii) la fusion inversée entraine la dissolution sans liquidation automatique de la société Group ProxiAD,

Prend acte de la cessation des fonctions de la société Group ProxiAD en sa qualité de Président de la Société à compter de ce jour, consécutive à la réalisation définitive de ladite fusion.

Deuxième décision

L'Associé Unique, après avoir constaté la cessation des fonctions de Président de la Société Group ProxiAD avec effet à compter de ce jour, décide de nommer, en conséquence, en qualité de Président de la Société, pour une durée indéterminée :

- La société ProxiAD Participations, société par actions simplifiée au capital de EUR 7.800.000, dont le siège social est situé 47 rue de Ponthieu, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro d'identification unique 789 650 033, représentée par Monsieur Stéphane Lévy.

Troisième décision

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique
ProxiAD Participations
Représentée par Monsieur Stéphane Levy